

**COMPTE RENDU DE RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE COSSÉ EN CHAMPAGNE
DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE
SÉANCE DU 24 MARS 2022**

Date de convocation : 15/03/2022

Date d'affichage : 15/03/2022

Conseillers en exercice : 11

Présents : 8 Votants: 9

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Stéphane FOUCHER, Maire.

Etaient présents : Mmes, Maud COIGNARD , Fanny BAGUELIN, Aurélie LEROY, Jessica HINEKY et Mrs Stéphane FOUCHER, Dominique LAVOUÉ, Mickael BAUDOUIN et Vincent HOUDU.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Sonia FOURMOND laquelle a donné son pouvoir à Aurélie LEROY et Mrs Martial DZIURDA et Gilles CARTIER.

Mme Aurélie LEROY a été nommée secrétaire de séance.

Marie-Jo Mesnil, secrétaire de mairie, assistait également à la présente séance.

Vu l'article 6 de la loi n° 2020-1379 paragraphe 1 et 3, en raison de l'épidémie COVID19, La réunion du conseil municipal a eu lieu à la salle des fêtes de Cossé-en-Champagne, située chemin de la Ragottière et non pas à la mairie de Cossé en Champagne jugée trop petite.

1. Adoption du compte rendu de la séance du 17 février 2022 à l'unanimité des voix.

2. Aire de jeux : Demande de subvention à la CAF

Le conseil autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide de la CAF pour participer au financement de l'aire de jeux.

Monsieur le Maire informe le conseil :

Que, compte tenu de la conjoncture économique les devis ont été révisés à la hausse comme suit :

Montants € HT	Anciens devis	Nouveaux devis
Terrassement TLTP	16 300	17 851.25
Structure NERUAL	34 820	36 420.00
Total	51 120	54 271.25
Plus-value		3 151.25 €

En ce qui concerne la construction du city stade, le conseil se met d'accord pour choisir :

La structure de couleur verte avec les bords arrondis ;

La chicane d'accès sera positionnée au milieu du parc, coté allée du plan d'eau avec les 2 autres entrées aux extrémités du parc du même côté.

L'accès handicapé se fera coté sanitaires publics.

3. Vote du compte administratif 2021 ;

Le conseil municipal de Cossé en Champagne, réuni sous la présidence de Monsieur Dominique LAVOUÉ,

Premier adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	97 380,44 €	222 054,28 €	281 419,02 €	319 078,30 €	378 799,46 €	541 132,58 €
Totaux	97 380,44 €	222 054,28 €	281 419,02 €	319 078,30 €	378 799,46 €	541 132,58 €
Résultats de clôture		124 673,84 €		37 659,28 €		162 333,12 €
Résultats reporté n-1	60 895,06 €			165 399,30 €	60 895,06 €	165 399,30 €
Totaux cumulés	158 275,50 €	222 054,28 €	281 419,02 €	484 477,60 €	439 694,52 €	706 531,88 €
Résultat cumulé N		63 778,78 €		203 058,58 €		266 837,36 €
Restes à Réaliser	98 101,56 €	10 914,00 €			98 101,56 €	10 914,00 €
Résultats avec les RAR	256 377,06 €	232 968,28 €	281 419,02 €	484 477,60 €	537 796,08 €	717 445,88 €
Soldes avec les RAR	- 23 408,78 €			203 058,58 €		179 649,80 €

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

4. Approbation du compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER, Maire,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations sont régulières

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se référant à ce dossier.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2021 sur l'exercice 2022

Vu l'excédent de l'exercice 2021 en section de fonctionnement de 203 058.58 €

Vu l'excédent l'exercice 2021 en section d'investissement de 63 778.78 €

Vu l'état des restes à réaliser en section d'investissement:

Dépenses : 98 101.56 € - Recettes : 10 914.00 €

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide :

- Affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement recettes au compte C/1068 pour la somme de 23 408.74 € ;
- Affectation de l'autre partie de l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement recettes, soit la somme de 179 649.80 € au compte C/ 002 du Budget primitif de l'exercice 2022;
- Affectation la totalité de l'excédent d'investissement en section d'investissement, soit la somme de 63 778.78 € au compte C/001 du Budget primitif de l'exercice 2022.

6. Vote du Budget primitif 2022 ;

Le conseil municipal, après lecture des nouvelles propositions budgétaires,

Vote le budget primitif de l'exercice 2022 du budget communal, lequel s'équilibre

En dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 498 650.28 €

En dépenses et recettes d'investissement à la somme de 745 699.21 €

7) Questions diverses

a) Formations élus : Le statut de l'élu et le budget des collectivités

Choix du samedi : 7 mai 2022

Liste des élus inscrits : Aurélie – Fanny (budget) - Sonia – Stéphane - Dominique-

b) Organisation de la journée citoyenne – Samedi 2 avril de 9h à 13 heures

Au programme :

- Peindre la cloison de séparation située au-dessus des rideaux dans la salle des fêtes ;
- Plantation d'une haie de charmilles au niveau de l'espace propre ;
- Entretien des jardinières et massifs
- Vider le grenier du logement communal ;
- Maçonner le puits situé aux lagunes pour le sécuriser ;
- Terrasser les terrains de boules ;
- Abattre un sapin mort.

c) Dates à retenir :

- ✓ Samedi 21 mai 2022 : Remise de médaille du travail des 30 ans de services à Philippe BIGNON

- ✓ Jeudi 5 mai : Prochaine séance du conseil municipal

La séance est levée à 23h30